



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 10 MAI 2016

Le CHSCT s'est tenu le 10 mai 2016, à la Direction sous la Présidence de M HALBIQUE, DDFIP22. Solidaires Finances, FO Finances, et la CGT Finances ont lu des déclarations liminaires avec comme point commun les réformes de structures en cours et le contexte social.

Ces liminaires ont amené les réponses suivantes de la direction :

- Les projets de restructuration ne sont absolument pas liés à la faiblesse dans les résultats. La qualité du travail est remarquable dans le 22 où les agents ont une très grande conscience professionnelle.
- Pour le directeur, partisan des structures importantes, les suppressions d'emploi sont une donnée qu'il doit prendre en compte en minimisant l'impacte sur ses agents.

L'ordre du jour a ensuite été déroulé.

1 – Procès-verbal de la commission immobilière du 25 février 2016

Reporté au 28 juin

2 – Suivi des délibérations

Suite au désaccord persistant des OS avec la direction sur les éléments fournis en 2015 pour statuer sur les restructurations 2016 (PCRP, PCE, PE). Un courrier a été envoyé à la direction générale.

Au dernier CHSCT, une délibération avait été prise pour demander l'intégration du temps de trajet des EDR au temps de travail. La réponse de la direction est négative, car la jurisprudence ne compte pas le trajet domicile travail comme temps de travail sauf si l'agent est en mission. Suite à l'intervention des OS, la direction va vérifier si le temps de trajet des EDR, dans la mesure où ils sont missionnés, peut être comptabilisé en temps de travail.

3 – Présentation de la note d'orientations 2016 et du règlement intérieur du CHSCT

La note d'orientation 2016 insiste sur la-prévention des RPS par la mise en place d'un protocole d'orientation de la fonction publiques et sur les obligations des directeurs. **FO DGFIP 22** a plusieurs fois insisté sur cette responsabilité lors des précédents CHSCT.

Outre la prévention des risques professionnels « habituels »(risque de chute, risque routier...), une vigilance particulière est demandée sur les risques incendie, de panique, et la mise en sécurité.

Il est également demandé de soutenir le retour des agents après une absence pour longue maladie. Les OS notent que cette problématique avait déjà été évoquée lors de travaux du CHSCT qu'il faudra donc reprendre et voir aboutir.

4 – Présentation du rapport annuel du Médecin de Prévention et des fiches de risques professionnels

Mme Deretz, médecin de prévention a choisi de reprendre ses rapports antérieurs et met en exergue la lenteur des évolutions positives. Elle note une augmentation des situations difficiles, une non amélioration de la souffrance au travail, une augmentation de l'intolérance. Pour elle, le travail sur écran va devenir un enjeu de santé publique.

À la suite de ces échanges, le directeur annonce qu'il va mieux informer les agents. Il souhaite mettre en place des réunions d'information avec les agents B et C, plutôt axées sur l'organisationnel.

Lors des précédents CHSCT, les représentants FO DGFIP avait régulièrement attiré l'attention de la direction sur la nécessité d'informer les agents afin d'éviter la sensation d'être dans l'inconnu.

5 – Avis du CHS-CT sur le PAP (DUERP) de la DIRCOFI

Le PAP de la Dircofi Ouest a été présenté par Christophe Bolore, assistant de prévention. Les risques ont été recensés lors de réunions avec les agents. 2 groupes de travail ont été créés : l'un consacré plus spécifiquement au RPS. Ce dernier reprendra à l'automne 2016 pour analyser sur 18 mois les solutions apportées.

Le CHSCT émet un avis favorable à ce PAP qui a tenu compte des observations des années antérieures. 2 points devront être traités pour l'année prochaine :

- la réponse au problème des situations tendues avec les contribuables par des formations,
- les conclusions sur l'impact des solutions apportées au risque RPS.

6 – Présentation pour avis des projets de restructuration du réseau des Finances Publiques des Côtes d'Armor au 1er janvier 2017

M HALBIQUE a tout d'abord tenu à rappeler le contexte.

Conformément à ses annonces les instances paritaires ont été et seront informées en respectant le schéma suivant : informations du CTL puis du CHSCT pour avis et enfin du CTL pour avis.

Dans un contexte de suppressions d'emploi depuis 2000, régulières et qui ne sont plus corrélées avec gain de productivité, les suppressions à la DDFIP 22 ont été concentrées sur les grosses structures. Les petites ont été peu impactées. Afin d'absorber les nouvelles suppressions, il est envisagé la suppression de 4 trésoreries, la fusion de 2 sie et 2 sip.

Pour les trésoreries :

- Bégard : Pour les agents de Bégard, il faut noter que 2 départs à la retraite sont prévus (2017 et 2018). La fusion risque donc d'entraîner à terme une diminution de l'effectif dans la structure d'accueil. Le temps de travail passera de 4,5 jours 5 jours, ce qui

entraînera un changement important dans la vie personnelle des agents impactés. Le risque routier augmentera énormément puisque certains agents devront utiliser leur voiture pour se rendre au travail alors qu'il pouvait s'y rendre jusqu'à présent à pied. Cette fusion n'apportera pas de progrès sur l'organisation des congés car le travail en Pôle devra être mis en place dans la structure d'accueil.

- Perros Guirec : L'agent Berkany ne pourra être reclassé. Les agents perdront leur ticket restaurant. Les régisseurs pourront déposer leurs fonds dans le réseau bancaire.
- Ploeuc : 1 poste part à ST BRIEUC HOPITALE suite au transfert d'activité de la trésorerie hospitalière. Le site de Quintin n'est pas adapté pour recevoir les collègues de Ploeuc. Un projet de transfert de la trésorerie sur le de l'ancienne gendarmerie est envisagé.
- Plouaret : Le projet n'a pas changé par rapport à l'année dernière.

Pour les fusions SIP/SIE de ST BRIEUC :

- Fusion des SIP : il n'y aura pas de fusion des SAID, des travaux doivent encore avoir lieu pour permettre de définir le périmètre et calibrage d'une cellule d'appui et archivage. L'objectif d'installation du nouveau SIP au 3ème étage est fixé au 1^{er} janvier 2017 donc une fin de travaux en décembre. Une commission immobilière est prévue en juin.
- Fusion des SIE : la réflexion sur l'organisation future est encore en cours. L'objectif d'installation au 2ème étage est fixé au 1^{er} janvier avec la problématique de l'accueil.

Suite aux questions des OS sur la nécessité de la fusion des SIP et des SIE de ST BREUC, la direction explique que les suppressions d'emploi vont continuer, leur répartition sera alors plus facile dans de grosses structures. M HALBIQUE a clairement expliqué qu'un des arguments de la fusion était la plus grande facilité pour supprimer des postes sur les nouvelles structures.

Dans ce contexte de suppression d'effectif et donc d'augmentation de la charge de travail par agent, FO DGFIP22 a attiré l'attention de la direction sur l'impossibilité pour les collègues d'assumer éternellement la réduction de effectifs. Cela provoque ou provoquera à court terme la dégradation de la qualité de travail rendu. Pour M HALBIQUE, les méthodes de management doivent s'adapter. Il n'y a pas de pression sur le chef de services. La réalisation des objectifs doit être mise en relation avec les difficultés du service.

Les OS ont données des avis négatifs à toutes les fiches d'impact qui sont insuffisantes pour prendre en charge l'ensemble des problématiques résultant de ces restructurations. Des avis détaillés prenant en compte de manière exhaustive toutes les données que ce soit pour les services qui ferment ou les services accueillant ont été rédigés afin de demander à la direction de prendre en compte l'ensemble des risques répertoriés par les OS.

7 – Registre

En ce qui concerne les fiches de registre, un tableau de suivi va être mis en place et sera accessible aux agents.

En ce qui concerne, les exercices d'évacuation, l'état d'urgence ne permet la mise en place d'exercice ordinaire que si lieu de rassemblement est dans l'enceinte sinon seul des exercices réduit (pour les personnels chargés de l'évacuation) sont envisageables.

8 – Compte rendu de la visite de site à Merdrignac ;

De nombreuses anomalies ont été résolues lors de la visite de la délégation du CHSCT. En ce qui concerne le non respect des normes électriques le propriétaire refuse tous travaux. La direction va envoyer une mise en demeure à la mairie. S'agissant d'un site de repli, ce problème sera bientôt réglé par la réintégration des collègues dans leurs locaux rénovés.

9 – Point sur le budget 2016 ;

Il reste 13 600€ sur les 106494€ de budget 2016. cela permet notamment de financer :

- la formation au risque routier
- la formation RPS
- la formation ergonomie qui sera d'abord testée par les collègues du cadastre.

10 – Bilan de la formation RPS (apave) ;

Il y a eu 349 participants en 2015 sur un potentiel de 600 agents. La qualité de la formation et la compétence de l'animatrice extérieure ont été particulièrement appréciées. En revanche, certains ont été gênés par la présence concomitante des agents et des chefs de service. Une suite à cette formation doit être envisagée.

Une fois de plus, ce CHSCT a été essentiellement consacré aux restructurations en cours. FO DGFIP 22 a insisté sur son rejet des dégradations actuelles des conditions de travail et s'est attaché à défendre les intérêts des agents en les protégeant au maximum des répercussions des fermetures annoncées.

Pour FO-DGFIP 22, les opérations de restructuration ne sont qu'un cache misère, on déplace la vacance.

Pour toutes les instances de la cgt-Force Ouvrière la priorité est donc bien d'améliorer les conditions de travail, d'arrêter les suppressions de postes, de stabiliser les services et les missions et d'offrir un déroulement de carrière valorisant aux agents.

Il ne devrait pas être du rôle de FO de trouver des « palliatifs » à une situation imposée par le gouvernement que FO refuse de cautionner.

Vos représentants FO Finances en CHSCT :
Guillaume CROCHEMORE (titulaire, SIP-SIE Paimpol),
Annie LE TERTRE (suppléante, PRS Saint-Brieuc)

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :
arrêter la suppression des postes,
engager les recrutements nécessaires,
stabiliser les services,
reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,
améliorer les conditions de travail,
augmenter immédiatement de 8 % la valeur du point d'indice et attribuer 50 points
d'indice uniforme,
améliorer le déroulement de carrière.